

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2023

### Délibération n°2023-01 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

**Nombre de membres votants : 23**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 9 mars 2023

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT



# Réunion du conseil d'administration

**13 DECEMBRE 2022**

## Procès-verbal

***Présidente du conseil d'administration*** : Anne BOUVEROT

***Membres élus du conseil d'administration*** :

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Procuration à N. CHÉRON

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
C. HEINRICH	Présente	A. DUDAY	Présente
W. JOUINI	Présent		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
L. FITOUCHI	Absent	S. ÉMERY	Présent
		S. PATIÈS-GORIZZA	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
A. BOUVEROT	Présente		
B. CASSIN	Présente	J.-Y. MÉRINDOL	Présent
C. FLORENTZ	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL		
J. KHALFA	Présent	L. ENGEL	Procuration à J.-Y. MÉRINDOL
M. LAIGNEAU	Procuration à J. KHALFA	M. PITTET	Procuration à J. KHALFA
J.-M. GUÉHENNO	Présent	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT	B. FAYE	Procuration à B. CASSIN

<b><i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Présent
D. TARAVELLA	Présent

<b><i>Membres invités du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
E. BASSET	Présent
R. CARUANA	Présent
L. BEAUCHET	Présent
D. BUTIGIEG	Présente
S. TROUFFLARD	Présente
G. PEYRÉ	Présent
D. COLAS	Présent

Assistait également à la séance : M. BRIGANT

## **ORDRE DU JOUR**

Introduction de la présidente du conseil d'administration.....	5
I. Procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022.....	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.....	6
III. Points ressources humaines et financiers .....	8
1. Politique de l'emploi 2023 (vote) .....	8
2. Budget initial 2023 (vote) .....	11
3. Refonte indemnitaire de l'IFSE des personnels BIATSS (vote).....	15
IV. Points formation.....	15
1. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2023 (vote).....	15
2. Exonération des droits d'inscriptions pour les doctorants (vote).....	17
V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL.....	17
VI. DimENSion durable.....	19
1. Projet du plan de sobriété .....	19
2. Accord de Grenoble (vote).....	21
3. École Durable .....	22
VII. Question(s) diverse(s).....	23

La séance est ouverte à 14 h 03.

## Introduction de la présidente du conseil d'administration

**Anne BOUVEROT** remercie les administrateurs pour leur présence nombreuse à ce dernier conseil de l'année. Elle rappelle qu'il avait été convenu, lors de la précédente réunion, de revoir le calendrier des séances à venir, en en prévoyant une sur deux l'après-midi et en reportant certaines prévues le mercredi ou le jeudi. Il semble que l'organisation de ce jour ait permis à la majorité des administrateurs de participer.

Le quorum de 13 membres présents ou représentés sur 24 est ainsi largement atteint, avec 14 votants en présentiel, 2 à distance et 7 représentés, soit 23 au total.

Anne BOUVEROT donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Marianne LAIGNEAU à Jean KHALFA ;
- Marie PITTET à Jean KHALFA ;
- Catherine FLORENTZ à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Frédérique FLECK à Nicolas CHÉRON ;
- Laurence ENGEL à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Stéphane ISRAËL à Anne BOUVEROT ;
- Barthélémy FAYE à Barbara CASSIN.

Par ailleurs, à partir de 17 heures ou en cas de vote à bulletin secret, des procurations additionnelles ont été données :

- Carole AIMÉ à Nicolas CHÉRON ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Anne BOUVEROT.

Anne BOUVEROT précise que les votants à distance doivent être visibles et ceux ayant procuration sont invités à préciser chacun des votes qu'ils portent pour en faciliter la comptabilisation.

Anne BOUVEROT rappelle enfin que ce conseil d'administration examinera plusieurs sujets importants, notamment le budget initial, le centre de données ou le plan DimENSion durable. L'instance s'efforcera de terminer ses débats avant 18 heures et un petit cocktail sera organisé à l'issue de la séance, toutes et tous y étant les bienvenus.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2022

**Anne BOUVEROT** s'enquiert d'éventuelles remarques.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.**

**Nombre de votants : 22    Pour : 22    Contre : 0    Abstentions : 0**

## II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

**Frédéric WORMS** remercie à nouveau Anne BOUVEROT d'avoir accepté la présidence du conseil d'administration. Il se propose de présenter quelques actualités de l'ENS-PSL mais aussi de l'université PSL, sous le contrôle d'Alain FUCHS, qui pourra les compléter et les renforcer.

Frédéric WORMS évoque tout d'abord des éléments venant compléter et confirmer par avance les sujets qui jalonnent ce conseil, à savoir les contraintes liées aux contextes et malgré tout, des engagements forts de l'École, des ouvertures et des avancées. Des discussions auront lieu sur le budget, sous un angle très contraint par un certain nombre de contextes, qui ne sont pas simplement financiers, s'agissant par exemple de l'inflation ou de l'énergie, mais aussi politiques, climatiques, internationaux et géopolitiques. Ces conditions pèsent directement sur le budget mais l'École s'engage à y faire face, non seulement budgétairement mais aussi par différents types d'activités.

Le contexte mondial, lié à l'Ukraine, à l'Iran mais aussi à d'autres situations extrêmement violentes, pèse sur la réflexion de l'ENS et la manière dont elle peut réagir. Malgré ces contraintes, le budget soumis au conseil d'administration cherche à maintenir l'engagement principal de l'École, son cœur de métier, à savoir les conditions de la recherche et de la formation par la recherche, avec tous les postes qu'elles requièrent. Quelques perspectives de travaux, notamment sur le campus, seront aussi présentées. L'École avance ainsi vers un schéma pluriannuel immobilier, mais aussi informatique, qui seront soumis au conseil d'administration au printemps prochain. Les engagements sur cette année et les cinq prochaines sont donc en bonne marche.

Ils donnent des instruments pour faire face à ce contexte, sur trois plans : institutionnel, social et international. Sur le premier, l'ENS est extrêmement heureuse que la pérennisation de PSL en tant que grand établissement ait été confirmée officiellement. C'est essentiel pour ce qu'Alain FUCHS appelle la seconde saison de PSL. De plus, l'appel à manifestation d'intérêt pour les futurs grands programmes de recherche vient d'être publié en interne, ce qui permettra le redéploiement des LabEx. Par ailleurs, comme l'École normale, PSL se donne une tâche de restitution à la société, d'impact sociétal déterminé et à tous les niveaux.

Frédéric WORMS souligne également des avancées importantes du côté de la fondation de l'École normale, pilier très important avec les autres formes de soutien apportées à l'ENS, notamment par ses anciens et anciennes élèves et anciens étudiants et anciennes étudiantes. Elle termine en ce moment sa campagne de levée de fonds et Anne BOUVEROT en présidait le comité. La fondation s'engage à poursuivre l'effort majeur mené ces cinq dernières années. Elle vient de recruter une nouvelle directrice adjointe, en la personne de Caroline - GUÉNY-MENTRÉ qui, aux côtés de Jacques MASSOT, permettra de développer rapidement certains projets et relancera cette dynamique commune de personnes remarquables, aussi bien dans les équipes que dans les comités, avec des relais dans toute l'École.

Frédéric WORMS tient aussi à remercier l'A-Ulm. La collaboration avec l'association, notamment autour du recrutement de la future directrice ou du futur directeur des carrières normaliennes, est tout à fait importante. Ce pôle est en train de prendre une grande place, tout comme la relation avec l'Institut de l'ENS.

S'agissant de l'actualité des autres écoles normales, la nomination de Nathalie CARRASCO à la présidence de l'ENS Paris Saclay a été confirmée. Frédéric WORMS s'en réjouit et tient à la féliciter ici, bien qu'il l'ait déjà fait directement par écrit. Il la rencontrera d'ailleurs cette semaine. En outre, les candidatures pour la présidence de l'ENS Lyon sont ouvertes, Jean-François PINTON, le précédent président ayant démissionné.

Sans revenir sur les résultats de recherche, Frédéric WORMS voudrait saluer, comme cela a été fait dans la newsletter *Vu.es d'Ulm*, la nomination simultanée au Collège de France de trois anciens

élèves de l'ENS des années 1990, dans trois disciplines différentes et très emblématiques. Trois leçons inaugurales y ont eu lieu, respectivement :

- en économie, par Ester DUFLO, qui revient dans le cadre de PSL et y sera professeure ;
- en histoire, par Antoine LILTI, qui a ouvert une chaire de l'histoire des Lumières ;
- en mathématiques, par Nalini ANANTHARAMAN.

Sur le plan du fonctionnement de l'École comme société, Frédéric WORMS évoque la tenue des élections professionnelles jusqu'au 8 décembre dernier. Le taux national de participation était très faible, mais celui de l'ENS était un peu plus important. Aussi, Frédéric WORMS remercie tous ceux et toutes celles qui ont voté pour le nouveau comité social d'administration, qui rassemble les précédentes instances : comité technique et CHSCT.

En outre, l'École a procédé à la refonte des indemnités pour les personnels BIATSS et a accordé un soutien, certes restreint, à tous les personnels de catégorie C à travers une prime exceptionnelle d'ajustement, en fonction des contraintes de l'inflation.

Par ailleurs, il sera question durant cette séance de l'école durable et Emmanuel BASSET présentera le projet d'école d'hiver sur ce sujet majeur, en réponse aux contraintes du moment. L'ENS avance sur ce sujet sous tous ses aspects : recherche, formation, campus et impact sociétal. La prochaine journée de ce genre portera sur l'école inclusive. L'ENS a été jusqu'au bout des formations sur les violences sexistes et sexuelles et pense ce sujet comme l'une des grandes dimensions de l'école inclusive, avec sa diversité sociale en général.

Frédéric WORMS salue aussi les engagements étudiants et la manière dont ils ont été accompagnés par toute l'École, les départements, les chercheurs, la direction de la vie étudiante mais aussi la direction de la communication, notamment concernant la délégation des élèves ayant participé à la COP 27 à Charm el-Cheikh. Elle a été extrêmement engagée et reconnue dans tous les médias. Il convient également de mentionner le séminaire relatif à Beyoncé. Il a été si bien pensé que même les échos médiatiques n'ont pas trop déformé son esprit. Son intitulé, « Beyoncé est entrée à l'École normale », est bien entendu une image rhétorique.

En outre, l'ENS relance le séminaire d'actualité critique face à tous les événements mentionnés précédemment. Il a connu deux phases, l'une de discussions sans être validable, et l'autre avec une inscription dans le diplôme de l'École mais sans cette fonction de réponse à l'actualité. Aujourd'hui, grâce à Christian LORENZI et Anne SIMON, cet événement redeviendra un séminaire de réflexion sur l'actualité, avec les étudiants et en étant validable. Dès le deuxième semestre, des séances seront construites par les élèves sur l'Iran ou l'Ukraine, à l'attention de toute la communauté normalienne.

Sur le plan international, Frédéric WORMS souligne que l'ouverture et l'engagement de l'École dans tous les domaines continuent, malgré et face au contexte mis en toile de fond de son intervention. L'ENS lancera au début janvier le versant africain du programme Suds, dans le cadre duquel un grand colloque « Modernités africaines » avait été organisé en juin dernier. Une mission sera effectuée au Sénégal du 11 au 15 janvier pour lancer le cours pilote et annoncer un certain nombre d'actions. Souleymane Bachir DIAGNE sera professeur invité, l'un des premiers *fellows* de PSL au sein de l'École normale, pendant quatre mois. Ce lancement au Sénégal permettra de formaliser ce versant africain sous plusieurs aspects très importants. Le programme Suds, porté par Leïla VIGNAL, comporte aussi des ouvertures considérables avec l'Inde, qui mèneront à des actions potentiellement aussi conséquentes qu'avec l'Afrique.



Frédéric WORMS salue enfin des mesures sur l'Europe, extrêmement importantes dans certaines disciplines, qui redonneront un élan à la dimension européenne de l'École. Du côté de PSL, les actions menées autour des universités européennes et de divers engagements sont très conséquentes. Du côté de la fondation, l'aspect international est aussi en pleine dynamique, avec la fondation cousine aux États-Unis, *Friends of ENS*, en pleine refonte et dont Caroline GUÉNY-MENTRÉ s'occupe en priorité.

Sur le plan budgétaire, en matière de recherche mais aussi d'engagement social et international, l'École est consciente des contraintes du moment et répond avec ses ressources et ses partenaires.

**Anne BOUVEROT** juge important de faire ce point d'actualité en début de séance.

**Alain FUCHS** souligne que la pérennisation des statuts de l'université PSL représente un moment très important sur le plan institutionnel. Elle a été largement débattue ces dernières années dans tous les établissements composantes. Elle place PSL dans une position relativement tranquille, après avoir été un PRES, une COMUE et un EPE. L'imagination des autorités est formidable à cet égard, chacune de ces appellations étant strictement incompréhensible à l'extérieur.

PSL est maintenant un grand établissement, ce qui est important pour ses personnels, ses chercheurs et les chefs d'établissement, qui peuvent ainsi prétendre, à juste titre, à ce que l'université se consacre à ses tâches principales, sans que l'imagination des autorités ne la conduise à changer à nouveau de statut. Ce processus a été difficile et fatigant mais finalement couronné de succès. Ce point essentiel stabilisera vraiment l'institution.

Par ailleurs, Alain FUCHS souligne le grand nombre de projets de PSL, tels que l'appel à manifestation d'intérêt sur les grands programmes de recherche, qui s'appuie sur les fonds des 9 LabEx désormais intégrés aux IdEx. Cela permet de relancer des projets, en veillant à ne pas les doubler, notamment avec l'ANR, et en cherchant à insister sur les questions d'interdisciplinarité, de prise de risques et d'émergence.

Bien entendu, il convient de tenir compte des considérations budgétaires, de l'inflation et des factures d'énergie, mais Alain FUCHS a l'impression que l'enseignement supérieur a remporté, avec le programme des 9 IdEx stabilisés en France, représentant à présent des universités visibles à l'international, un succès dont il faut se féliciter.

### III. Points ressources humaines et financiers

#### 1. Politique de l'emploi 2023 (vote)

**Frédéric WORMS** indique que lors des arbitrages sur les budgets des départements et laboratoires, la direction a fait tout ce qui était en son pouvoir, malgré les contraintes financières, pour les maintenir *a minima* au niveau précédent, voire les accroître lorsque c'était possible. Concernant les emplois d'enseignants-chercheurs, elle a pu, au moins dans un cas, non créer totalement un poste mais compenser à retardement le départ d'un titulaire, déjà en partie remplacé. L'École conserve donc une dynamique permettant de répondre à certains des besoins les plus urgents. Même s'il n'a pas été possible de satisfaire toutes les demandes, le budget est moins contraint qu'on ne pouvait le craindre initialement. Ainsi, la masse salariale est encore en forte croissance cette année.

Frédéric WORMS précise que les postes seront décrits avant d'en évoquer le coût, afin d'exposer le contenu avant les moyens. Ceux-ci présenteront un déficit correspondant aux surcoûts liés à l'inflation mais ces choix, qui tenaient à cœur à l'École en matière de recherche et de formation, n'auraient pu être opérés sans ce déficit. Une forte dynamique concerne aussi les fonctions support transversales, qui demeurent un point faible et doivent être développées. Enfin, il convient d'être lucide et de souligner les lacunes, notamment en ce qui concerne les BIATSS. L'École n'obtient pas

tous les succès qu'elle souhaiterait aux concours et compte encore beaucoup d'emplois temporaires. Quand elle ouvre des postes, ils ne sont pas toujours pourvus. Ce constat est lié à l'attractivité de la fonction publique en général, et à Paris en particulier.

L'École n'a donc pas uniquement des raisons de se réjouir et fait face à des contraintes, avec des points à surveiller. Cependant, la direction a prolongé la méthode appliquée par Marc MÉZARD, consistant à rencontrer tous les directeurs, tous les départements et tous les services et à examiner tous les besoins à la loupe, poste par poste. De ce fait, la proposition soumise au conseil d'administration paraît vraiment correspondre à l'optimum qu'il est possible d'envisager dans le contexte actuel.

**Anne CHRISTOPHE** précise que l'École ouvre cette année un poste de professeur en physique, sur la thématique des atomes froids, sur laquelle elle souhaite renforcer sa visibilité.

**Valérie THEIS** indique que pour les Lettres, il est proposé l'ouverture de trois postes de maître de conférences, dont un en création et deux en remplacement. Ces derniers concernent d'une part, le département de philosophie, avec un profil en philosophie des Lumières, et d'autre part, le département des sciences sociales, le seul titulaire en anthropologie ayant été recruté à l'EHESS, avec un fléchage sur l'anthropologie de l'Afrique. Le collègue concerné s'impliquerait spécifiquement dans le programme Suds.

Quant à l'emploi en création, il concerne le département de géographie, dans lequel un support de maître de conférences a été libéré par un collègue devenu fonctionnaire européen. Ce poste avait en réalité déjà donné lieu à un remplacement mais le département étant de petite taille et très investi dans le programme Suds, l'École a décidé de le soutenir spécifiquement.

En outre, sont prévus 3 AGPR, 6 ATER, 6 lecteurs et 1 PAST. Cette campagne d'emploi est donc ambitieuse étant donné les conditions difficiles actuelles.

**Anne CHRISTOPHE** explique que cette année, PSL a arbitré les 12 chaires qu'il était possible d'ouvrir pour l'ensemble de l'établissement. Sur les 7 propositions formulées par l'ENS, 4 ont été acceptées. Ainsi, une chaire ouvrira dès cette année au département de biologie, sur la thématique changement global et santé. Les trois autres, prévues les années suivantes, concerneront le département d'économie, sur la thématique de l'environnement, le département de physique, sur la thématique énergie et environnement, et le département de biologie, sur la thématique plasticité cérébrale et santé.

**Frédéric WORMS** rappelle que les chaires de professeur junior sont issues de la LPR et portées par PSL. Elles sont partiellement financées par le ministère, à hauteur d'environ la moitié du salaire (en moyenne sur la carrière), le complément de salaire étant fourni par les établissements. Ainsi, les choix à cet égard les engagent. La procédure de PSL a été extrêmement riche et rigoureuse et ces quatre postes peuvent être annoncés dans un calendrier engageant l'École pour la période à venir. Il en sera tenu compte dans la structure des réponses aux besoins des départements.

*Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.*

**Jean-Louis HALPÉRIN** souhaite émettre une remarque, qui sera aussi l'objet de son explication de vote, sur la création des postes de professeur junior. Le tableau présenté en CT, ainsi que par Laurent BEAUCHET à l'instant, fait état de deux postes en biologie et physique, ce qui n'est pas contradictoire avec le commentaire formulé concernant un recrutement en CDD sur l'un d'eux en 2023 et l'autre en 2024. Jean-Louis HALPÉRIN approuve complètement la politique de l'emploi menée par l'École et salue les efforts consentis pour le recrutement de BIATSS et de quelques professeurs et maîtres de conférences.

Sa seule appréciation négative s'explique par son opposition, comme nombre d'autres collègues, à ce système de professeur junior, notamment dans la structure de la LPR. Celui-ci présente un risque avéré pour les garanties statutaires des enseignants-chercheurs fonctionnaires et un risque non nul de précarité pour les excellents collègues qui seront recrutés. Il a été indiqué que le ministère offre un énorme cadeau à l'ENS en finançant ces postes pendant cinq ans, ce qui en constituerait l'attractivité. Jean-Louis HALPÉRIN souhaite aux excellents collègues concernés leur titularisation, mais après cinq ans, leur financement pèsera sur la masse salariale au détriment des fonctionnaires recrutés de manière statutaire, en dehors de cette procédure.

Ainsi, cette année, un seul professeur a été recruté alors qu'il est envisagé par PSL au minimum un professeur junior et deux professeurs seniors. À cet égard, Jean-Louis HALPÉRIN rappelle qu'il avait dénoncé le risque que de plus en plus d'enseignants travaillant à l'ENS soient recrutés par PSL et non directement par l'École. De son point de vue et de celui de plusieurs collègues, tout ceci va à l'encontre des intérêts des fonctionnaires statutaires, recrutés selon les règles anciennes et régulières de la fonction publique. Pour cette raison, Jean-Louis HALPÉRIN votera contre la politique de l'emploi.

Sans contester les prises de position de chacune et chacun, **Frédéric WORMS** note qu'au-delà du principe, les choix présentés sont vraiment ceux portés par les collègues des départements, qui assument des équilibres très pondérés. Depuis le début, l'École normale a été anticipatrice sur quelques postes de professeur junior, sur des profils sur lesquels ces *tenure tracks* permettent d'attirer, dès la première étape de leur carrière, des collègues dont il espère qu'ils deviendront ensuite professeurs à part entière. Il s'agit donc d'un besoin et d'un équilibre assumés avant tout par les départements. Le portage au niveau de PSL est d'une grande force et logique institutionnelle, dans le cadre de la LPR.

À cet égard, Frédéric WORMS peut témoigner que les décisions du directoire de PSL reflètent l'expression des besoins de tous les établissements. L'arbitrage entre ces besoins est d'ailleurs plutôt contraint. Anne CHRISTOPHE a rappelé que les départements ont fait remonter 7 demandes, dont 4 ont été arbitrées favorablement par PSL. Cela ne fragilise en rien les autres recrutements. L'École et ses départements assument l'effet d'anticipation de ces *tenure tracks* et des postes de professeur d'université. Cet équilibre est d'abord assumé par les premiers concernés.

**Nicolas CHÉRON** remarque qu'il est stipulé dans la loi que ces chaires sont limitées à 15 % des recrutements de professeurs dans l'université. Or à sa connaissance, ils sont très peu nombreux au sein de PSL, qui opèrent ces embauches. Aussi, il s'enquiert du nombre de professeurs d'université au sein du grand établissement et de la méthode de calcul de cette proportion de 15 %.

**Alain FUCHS** assure que PSL dispose de professeurs dans l'ensemble de ses établissements composants, le gros contingent concernant Dauphine. L'université avait utilisé cette astuce dans un premier temps mais l'État l'a rattrapée et elle n'a pas le choix. Elle ne sera pas traitée différemment et ce sera aussi le cas pour Saclay. Il relève d'ailleurs un certain intérêt sur le plan de la mutualisation et du travail en commun, les propositions de projets de chaire de professeur junior étant limitées à quatre par an. Tous en demandent et le ministère doit opérer des arbitrages, si ce n'est pour satisfaire tout le monde, du moins pour ne pas brimer excessivement les universités qui font leur travail.

Ce que PSL avait commencé à entreprendre est devenu officiel, suite à la parution du décret. Elle avait proposé le nombre de professeurs juniors le plus élevé possible pour satisfaire y compris des établissements qui n'ont pas de professeurs. Ainsi, d'un commun accord, le directoire a considéré qu'un projet porté par l'École des chartes justifiait une chaire de professeur junior dans le domaine des humanités numériques. Séparément, cet établissement n'aurait pas été « éligible ». C'est aussi vrai de l'ESPCI, par exemple. Cet aspect positif est obtenu un peu au détriment de Dauphine ou de l'ENS mais cette démarche est globalement intéressante.

Alain FUCHS tient également à préciser que les rémunérations de ces collègues ne reposent pas entièrement sur la masse salariale de l'École. Celle-ci sera abondée et le professeur junior sera recruté au niveau de PR 2. Dans la suite de l'évolution de sa carrière, les établissements apporteront une contribution mais l'emploi est fourni par le ministère. Il faut également noter que certains établissements et universités ne veulent pas créer de telles chaires et de ce fait, n'auront pas de postes frais. Il s'agit de choix politiques.

**Frédéric WORMS** signale qu'une chaire d'astrophysique portée par l'Observatoire de Paris-PSL est construite avec le département de physique de l'ENS, ce poste de professeur répondant à un besoin conjoint des deux établissements.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, **Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la politique de l'emploi 2023.**

**Nombre de votants : 23    Pour : 18    Contre : 3    Abstentions : 2**

## 2. Budget initial 2023 (vote)

**Myriam FADEL** souligne que le diaporama préparé par Rénald CARUANA contient des propos introductifs très complets. Elle tient toutefois à annoncer une bonne nouvelle. Suite à une réunion avec les services de la rectrice déléguée la veille, celle-ci a autorisé l'ENS à utiliser le fonds de roulement pour le financement de dépenses de fonctionnement, comme de nombreuses circulaires l'annonçaient, compte tenu du surcoût énergétique anticipé. Myriam FADEL remercie Rénald CARUANA et les services pour l'énorme travail accompli.

*Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.*

**Wessim JOUINI** relève que l'avance à l'EPAURIF représente 50 % de l'évolution de la trésorerie et souhaite savoir si l'ENS a réglé par ce biais l'intégralité des coûts des travaux. Par ailleurs, il se demande si cette avance sera rémunérée, car elle est assez coûteuse compte tenu du niveau de l'inflation de 6 % à 7 %.

**Rénald CARUANA** explique que cette avance de l'ENS concerne principalement le Grand Hall, pour près de 29 millions d'euros. Une convention, qui sera examinée le 14 décembre par le conseil d'administration de l'EPAURIF, prévoit trois avances successives de 6 millions d'euros. Elles sont effectuées au fur et à mesure de la progression des travaux. Elles ne sont pas rémunérées mais l'EPAURIF, qui représente l'École, lui transmettra les factures des dépenses réalisées.

**Frédéric WORMS** rappelle que l'EPAURIF est l'établissement public de la région gérant les travaux des campus universitaires.

**Rénald CARUANA** précise qu'il s'agit de l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France.

**Wessim JOUINI** se demande comment l'École justifie l'inscription en tant que dépense pour compte de tiers.

**Rénald CARUANA** explique qu'interrogées par l'ENS, la DGFIP et la direction du Budget ont demandé de suivre cette méthode pour les avances à l'EPAURIF. Elle est donc appliquée pour la première fois dans le budget initial 2023.

**Jean-Yves MÉRINDOL** note que nombre d'éléments du budget sont plus volatils et imprévisibles que les années précédentes, au vu de questions internationales et nationales, notamment la hausse du coût de l'énergie et l'inflation. L'exercice budgétaire est donc difficile mais on ne peut que s'en accommoder. En effet, si l'évolution du coût de l'énergie est conjoncturelle, nul n'est capable de prévoir si la conjoncture durera un, deux ou cinq ans.

S'agissant des salaires, Jean-Yves MÉRINDOL rappelle l'engagement de l'État de prendre en charge en année pleine la décision d'augmentation de 3,5 %. Il serait très surpris qu'aucune autre hausse ne soit décidée dans le courant de l'année 2023 mais il n'a pas compris si elle serait également compensée. Elle correspondrait à une impasse de 1 ou 2 millions d'euros supplémentaires dans le budget de l'École.

Jean-Yves MÉRINDOL ne demande pas que cette incertitude soit inscrite dès à présent. Cependant, il faut en avoir conscience car il est possible que l'application de cette future augmentation, souhaitable pour le revenu des fonctionnaires et de certains contractuels, pèse sur le budget rectificatif. Or même si la trésorerie et le fonds de roulement restent élevés, la pente demeure en baisse. Au rythme actuel de diminution de la première, l'ENS se trouvera face une réelle problématique dans un ou deux ans, avec les facteurs imprévisibles, y compris heureux, signalés précédemment. Quant au fonds de roulement, les difficultés interviendront un peu plus tardivement, dans trois ou quatre ans.

Ainsi, Jean-Yves MÉRINDOL assure que s'il n'y a pas lieu de s'affoler et d'affirmer que le budget 2023 est risqué, si rien ne change dans le contexte général, les décisions seront plus difficiles sur les exercices à venir. Il est aussi possible qu'il se trompe complètement dans son analyse, ce qui mériterait alors un commentaire faisant valoir son erreur.

**Frédéric WORMS** pense que cette analyse est très juste. Cependant, il faut distinguer deux sujets. La trésorerie connaît effectivement une incertitude externe telle qu'elle ne peut être anticipée dès à présent, et la direction s'en inquiète. L'ENS devra assumer mais il espère que l'État le fera aussi.

En ce qui concerne le fonds de roulement, il est soumis à deux risques : un niveau trop faible, ou au contraire trop élevé, engageant l'État à considérer qu'il ne doit pas croître indéfiniment sans être mobilisé. Sa baisse est normale par rapport à un montant très élevé pour des raisons très concrètes et elle est précisément structurée dans le temps. L'ENS n'engage pas tous les ans d'importants projets CPER, le chantier dont il est question devant durer jusqu'en 2026, avec le budget de l'État et de la région. Les travaux seront présentés dans le cadre d'un schéma pluriannuel lors du prochain conseil d'administration. Il faut donc s'attendre à ce que l'École puise encore dans le fonds de roulement pour les investissements nécessaires, et ce de manière assumée, maîtrisée et même demandée, y compris par la tutelle, mais pas répétée dans l'avenir. C'est le fruit d'une sage gestion, qui permettra des investissements clés, et une marge sera préservée par rapport au minimum requis.

S'agissant de l'augmentation des coûts des fluides, **Jean-Louis HALPÉRIN** demande si le ministère a communiqué un scénario encore plus grave que le médian. Par ailleurs, il s'enquiert du retour à une température minimale normale dans certains locaux de l'ENS, où il fait très froid, en particulier boulevard Jourdan. Il y a surveillé un examen la veille durant trois heures, dans une salle à 16°C. Ce ne sont pas des conditions dignes pour les étudiants, ni pour les enseignants qui participent au service public.

**Rénauld CARUANA** précise que dans sa dernière communication en date du 10 novembre, le ministère recommande de retenir ce scénario budgétaire. Il y annonce aussi une aide aux établissements de 200 millions d'euros à l'échelle nationale pour 2022, dont la notification doit intervenir d'ici fin décembre. Une autre pourrait être allouée l'an prochain mais aucun chiffre n'ayant été annoncé, elle n'est pas budgétée.

**Myriam FADEL** ajoute que vu la situation hors norme, les aides de l'État se réaliseront en fonction des exécutions, à savoir de la facturation. Toute prévision sur le sujet est donc compliquée.

Par ailleurs, Myriam FADEL exprime ses sincères regrets concernant le campus Jourdan. Le service du patrimoine est totalement mobilisé sur le sujet, avec le sous-traitant Enedis. Une coupure électrique de maintenance a été effectuée samedi et l'électricité n'a été rétablie que dans la nuit de dimanche à lundi. Ainsi, la température atteignait 13°C seulement lundi matin. Le sujet est identifié et la direction a adressé une communication à tous les usagers pour expliquer cette situation et assurer de sa volonté de veiller à rétablir l'électricité plus en amont lorsque des coupures de maintenance interviennent le week-end.

**Nicolas CHÉRON** demande des précisions sur les « actions incitatives », inscrites pour un montant de 300 000 euros dans le budget de la direction, ainsi que sur la « dématérialisation des entretiens professionnels », l'une des options du futur logiciel de gestion des ressources humaines. En outre, il demande s'il est envisagé, lors d'un futur conseil d'administration, de présenter un bilan de la première campagne de levée de fonds.

**Frédéric WORMS** rappelle que l'objectif fixé par Marc MÉZARD s'élevait à 50 millions d'euros. Lors de la dernière réunion avec la fondation, un montant de près de 40 millions d'euros, toutes levées confondues, a été évoqué. Il est tout à fait légitime, si la présidente en est d'accord, que le bilan soit présenté pour information au conseil d'administration de l'École, une fois qu'il aura été validé par le conseil de la fondation. Le mécénat joue son rôle dans les ressources propres, de par l'autonomie qu'il octroie à l'École. Les chaires, projets immobiliers, programmes de recherche, bourses financés par la fondation sont essentiels pour l'ENS.

**Anne BOUVEROT** approuve cette proposition, la fondation existant pour aider l'École. Le travail mené ces dernières années avec Marc MÉZARD, puis la direction actuelle, consiste à rapprocher les besoins et la recherche de ressources pour des projets dans des domaines de recherche intéressant l'ENS, à partir d'une interaction avec des membres des différents départements. La construction un peu « artisanat de luxe » de ce dialogue permet la levée de fonds. Il serait très opportun de prévoir une présentation au conseil d'administration de l'ENS.

**Frédéric WORMS** précise que Stéphanie TROUFFLARD, qui s'occupait auparavant des liens entre la Fondation et l'École, poursuit en grande partie ce travail. Suite aux résultats d'un appel à projet national, des moyens au niveau de PSL vont compléter ceux des fondations des établissements, notamment de l'ENS, de Dauphine et des Mines. 2023 sera donc une année de relance, avec une très grande ambition.

Pour ce qui est des actions incitatives, elles font partie des budgets de tous les établissements d'enseignement supérieur, sous divers intitulés. Il s'agit d'une marge de manœuvre pour amorcer des projets de recherche. Depuis de nombreuses années, seules les Sciences en disposaient à l'École, celles des Lettres, pour les humanités et sciences sociales, ayant été transférées historiquement à la bibliothèque. Un budget a été arbitrée cette année, qui permettra de proposer aux départements des projets avec des financements spécifiques.

**Anne CHRISTOPHE** ajoute que dans ce cadre, une enveloppe d'investissement de 200 000 euros est destinée aux départements de Sciences, afin de boucler des co-financements, tandis que les départements de Lettres disposeront de 100 000 euros en fonctionnement, afin de monter des projets difficiles à financer autrement.

**Valérie THEIS** précise qu'en Lettres, certains projets ne pouvaient pas être financés, notamment parce que les dotations des départements ou unités de recherche concernées étaient insuffisantes. Cette enveloppe, qui répond vraiment à un besoin, vise à inciter les collègues à travailler sur des projets inter-départements ou inter-unités de recherche dans des domaines émergents. Dans

certains cas, ils pourraient déboucher sur des dépôts de projets ANR. Un appel à projets sera donc rédigé en début d'année 2023.

**Myriam FADEL** explique que les entretiens annuels se tiendront toujours physiquement. La dématérialisation répond à un souhait de disposer d'une plateforme partagée s'agissant des entretiens annuels d'activité, qui occupent les collaborateurs à partir du moins de juin. Aujourd'hui, les éléments nécessaires, notamment la définition des objectifs de l'année future et le bilan de l'année passée, sont rassemblés à travers de multiples échanges de mails et de documents. La plateforme permettra de les regrouper et surtout, elle contiendra l'antériorité des entretiens.

**Xavier LAZARUS** s'étonne que le fonds de roulement soit utilisé pour payer les factures d'électricité et de gaz en 2023. L'École a certes été prise par surprise en 2022 mais elle sait désormais que les fluides seront coûteux. De plus, la majorité des économistes pensent que les pays, notamment européens, ne réduiront pas les tarifs car pour combattre le réchauffement climatique, une énergie chère peut jouer un rôle. La situation ne sera donc pas exceptionnelle et l'ENS ampute une première fois le budget d'investissement, qui pourrait pourtant servir, par exemple, à prévoir une isolation thermique afin de régler ce problème de façon durable.

Aussi, Xavier LAZARUS demande si d'éventuelles pistes sont envisagées pour sortir de ces mesures de rafistolage ou si l'École doit prévoir d'amputer le fonds de roulement au détriment des investissements futurs, le temps que cette situation se résorbe ou parce que l'État ne veut pas compenser.

**Frédéric WORMS** reconnaît qu'un tel dispositif serait inquiétant s'il se généralisait. Cette mesure est présentée comme ponctuelle et il espère qu'elle n'empêchera pas une compensation. L'École en a déjà reçu une partielle cette année, d'un montant de 700 000 euros, ce qui donne une idée de sa consommation d'électricité, notamment en raison des laboratoires de sciences. Si ce surcoût n'était pas compensé de manière durable, ce serait extrêmement préoccupant. Dans l'immédiat, ce dispositif permet de surmonter un blocage administratif lié à l'étanchéité des sources de financement, pour préserver notamment le fonctionnement, et même les recrutements. Il est tout de même essentiel de poursuivre une dynamique. En outre, cette mesure n'obère pas les capacités d'investissement de l'ENS, dont le fonds de roulement est confortable. Les conditions d'exceptionnalité et de marge de manœuvre sont toutes deux remplies.

Cela étant dit, Frédéric WORMS est tout à fait d'accord pour considérer que sur le principe, il ne s'agit pas d'utiliser l'épargne pour le tout-venant. La situation est exceptionnelle et l'ENS fait partie des établissements qui se réjouissent de cette possibilité, car si une rigidité avait été maintenue, elle aurait été largement handicapée et freinée dans ses projets. Elle demande d'ailleurs une autre dérogation à l'État, qui l'accordera. En effet, elle doit investir dans l'immobilier et paradoxalement, les moyens dont elle dispose pour effectuer des travaux ne permettent pas de recruter les personnes chargées de les suivre. Elle utilise le fonds de roulement pour ce faire et enregistre un déficit temporaire en personnel, le temps des travaux. C'est le risque que comporte cette marge de manœuvre que l'État autorise.

**Anne BOUVEROT** observe que le problème tient peut-être au fait que le delta du fonds de roulement a été affiché comme correspondant à ce montant. Il aurait peut-être pu apparaître autrement.

**Frédéric WORMS** le voit comme une force, car sans ce surcoût, l'École n'engagerait aucun déficit.

**Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget initial 2023.**

<b>Nombre de votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

**Anne BOUVEROT** remercie la direction pour le travail effectué sur ce budget, qui permettra d'engager un certain nombre de développements très positifs pour l'École.

### 3. Refonte indemnitaire de l'IFSE des personnels BIATSS (vote)

*Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.*

En l'absence de questions ou commentaires, **Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

<b>Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la refonte indemnitaire de l'IFSE des personnels BIATSS.</b>			
<b>Nombre de votants : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>

**Frédéric WORMS** remercie le service RH, en particulier Laurent BEAUCHET, de même que Rénald CARUANA et Stéphane POULAIN pour les tableaux présentés. Ce travail a pour objectif de faire en sorte que chacun enregistre une augmentation de sa prime cette année. Tous verront un avantage dans ce calcul, alors que ce n'était pas nécessairement garanti par les textes. Il a fallu mener un travail de dentelle pour obtenir ce réajustement d'un système de primes très compliqué. Aussi Frédéric WORMS remercie les services d'avoir pris à cœur ces détails pour que tout le monde en voie l'effet.

## IV. Points formation

### 1. Numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2023 (vote)

**Frédéric WORMS** soumet au vote du conseil d'administration, comme chaque année, le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants, en distinguant les départements Lettres et Sciences en général, et les filières spécifiques. Aucun changement particulier n'est à signaler. Un retour à la normale, qu'il espère pérenne, est même opéré pour ces filières complémentaires. De légères variations avaient eu lieu les années précédentes, en particulier pour Médecine humanités et Frontcog, une école universitaire de recherche de PSL opérée par l'École normale, au département d'études cognitives, dont l'essentiel du financement est centré sur des *PhD tracks*, dont la phase pré-doctorale correspond au diplôme de l'École. Le nombre de places ouvertes doit donc être validé par le conseil d'administration de l'ENS, du fait de l'accès au titre de normalien.

Frédéric WORMS signale par ailleurs les deux places prévues pour le programme de bourses olympiques, qui constitue le pré-recrutement d'étudiants ayant obtenu une médaille aux Olympiades internationales en sciences.

**Anne CHRISTOPHE** précise que ce programme existe depuis quelques années mais fonctionne en pointillé. Il est proposé cette année d'ouvrir deux places réservées à des étudiants rejoignant le département de mathématiques et ayant obtenu une médaille d'or ou d'argent aux Olympiades internationales de mathématiques. Il s'agit donc d'un niveau très élevé. L'École pense également à en ouvrir au département d'informatique, qui s'est déclaré intéressé.

Ce dispositif permet d'attirer d'excellents étudiants à l'École normale, sachant que le département de mathématiques est déjà très visible de ce point de vue. Des médaillés olympiques se présentent aussi régulièrement au concours de la sélection internationale. Ce programme, qui dure 5 ans, est une façon de les sécuriser plus tôt, en leur proposant de se présenter juste après l'obtention de leur médaille.



**Frédéric WORMS** ajoute qu'il est également prévu un temps de préparation au lycée Louis-le-Grand.

**Anne CHRISTOPHE** précise qu'il n'est pas toujours facile d'accueillir un étudiant ne parlant pas français dans ce lycée. Un système mixte a donc été instauré afin de permettre à ceux qui rejoignent ce programme de continuer leurs études pendant un ou deux ans dans leur pays d'origine, tout en apprenant le français, avant d'intégrer l'École. Pendant cette période, ils perçoivent une demi-bourse.

Les collègues de l'étranger affirment que ces jeunes médaillés sont très courtisés par des établissements comme le MIT et estiment important de proposer cette offre très tôt. Deux places avaient également été ouvertes l'an dernier. À cet égard, Anne CHRISTOPHE remercie la fondation, car le financement de ce programme est assuré par son mécénat.

**Wessim JOUINI** note que la présentation laisse penser que seuls des étrangers sont concernés. Aussi, il souhaite savoir s'il s'agit d'un critère strict.

**Anne CHRISTOPHE** assure que le programme n'est pas réservé aux étrangers. Toutefois, le nombre de médaillés est faible, et le nombre de médaillés français, encore plus faible (et ils entrent en général en CPGE).

**Nicolas CHÉRON** demande si les étudiants bénéficient d'une bourse pour les années où ils restent dans leur pays.

**Anne CHRISTOPHE** le confirme. Initialement, le principe consistait à octroyer une bourse pendant cinq ans, dont les deux premières années au lycée Louis-le-Grand. Ce dispositif a été mis en place pour le premier étudiant concerné, originaire d'Australie, mais après un an, il a été décidé de l'intégrer à l'École pour pouvoir le suivre de plus près. Il est maintenant proposé de payer une demi-bourse pendant les deux ans où les étudiants restent dans leur pays, suivis à distance par un membre du département de mathématiques. Ils rejoignent ensuite l'École, s'ils ont le niveau requis.

**Nicolas CHÉRON** demande ce qu'il advient si ces étudiants sont courtisés par le MIT et ne souhaitent pas rejoindre l'ENS par la suite.

**Anne CHRISTOPHE** reconnaît que ce risque existe mais il faut l'assumer, surtout lorsque l'on lance un programme nouveau de ce type.

**Xavier LAZARUS** rappelle que ce projet a été imaginé par Marc MÉZARD, qui l'a présenté à la fondation et à quelques mathématiciens, dont lui-même. Il est intéressant de noter qu'il est entièrement financé par des dons. Les personnes d'une certaine génération connaissent Ngo BAO CHAU, jeune vietnamien repéré lors des Olympiades. Un bricolage de ce type a permis de le faire venir à l'ENS alors qu'il parlait très mal le français. Il est arrivé en première année, sans être normalien, et l'est devenu par la suite. Il est aujourd'hui médaillé Fields au titre de la France. Si l'École peut à nouveau réussir une telle démarche, ne serait-ce qu'une fois, elle n'aura pas perdu son temps.

À une époque, des Roumains, des personnes extraordinaires, venaient, tous médaillés olympiques. L'École ne les verra peut-être plus parce que le bricolage ne fonctionne plus. L'idée est d'avoir les moyens très tôt de leur proposer Paris et de les aider. S'ils n'ont pas la reconnaissance du ventre, ils partiront tôt ou tard, en cours de bourse ou après cinq ans. Inversement, Ngo BAO CHAU a la nationalité française et est professeur au Collège de France, à la chaire de formes automorphes. C'est un pari, mais même en fonctionnant avec du bricolage, avec une très grande qualité, de nombreux dons ont été récoltés. Lorsqu'ils sont ciblés sur un projet qui semble fonctionner, on attire plus facilement.

De ce point de vue, Xavier LAZARUS est fier de constater qu'il s'agit désormais de postes officiels, et non d'une bourse supplémentaire. Il s'agit maintenant de rendre pérenne ce programme et de monter d'autres projets similaires pour attirer les talents. Par ailleurs, être étranger n'est pas une condition *sine qua non*. Les quelques médaillés en France sont à Louis-le-Grand, dans la même classe de terminale. Ils seront ensuite dans la même classe préparatoire et arriveront à Ulm. Il faudrait leur donner un avantage pour sauter une année ou pour qu'ils passent le concours plus tôt. Mais les Français sont déjà « présents », en réalité. En revanche, les personnes qui étaient concernées à l'époque de Xavier LAZARUS ne viendraient plus car elles auraient obtenu des bourses partout ailleurs. Il faut donc continuer à repérer et attirer.

**Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote sur le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants pour les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le numerus clausus des promotions normaliens étudiants 2023.**

**Nombre de votants : 23    Pour : 23    Contre : 0    Abstentions : 0**

## 2. Exonération des droits d'inscriptions pour les doctorants (vote)

**Myriam FADEL** indique que cette mesure, établie en raison de la pandémie, permet l'exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023. Il est proposé de la reconduire, pour un montant d'environ 6 000 euros.

**Anne BOUVEROT** note que cette simple reconduction paraît de bon aloi.

**Frédéric WORMS** fait observer que PSL l'a également approuvée.

**Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'exonération des droits d'inscriptions pour les doctorants.**

**Nombre de votants : 23    Pour : 23    Contre : 0    Abstentions : 0**

*La séance est suspendue de 16 h 06 à 16 h 23.*

## V. Présentation d'une entité de l'ENS-PSL

**Frédéric WORMS** observe que la présidente connaît bien le Centre Sciences des Données (CSD) de l'ENS, agissant elle-même dans ce domaine à plus d'un titre. Il remercie Gabriel PEYRÉ, qui le dirige en lien avec PSL, d'avoir accepté de présenter ce grand centre interdisciplinaire de l'École, à l'interface entre plusieurs départements des Sciences et avec quelques bords communs avec les Lettres. Il est emblématique de ces centres de se trouver au cœur des problèmes majeurs contemporains.

**Anne CHRISTOPHE** ajoute que ce projet est en gestation depuis de nombreuses années et a ouvert ses portes il y a un peu plus d'un an.

*Gabriel PEYRÉ présente un diaporama de synthèse.*

**Anne BOUVEROT** remercie Gabriel PEYRÉ pour sa présentation très intéressante.

**Jean-Marie GUÉHENNO** remercie Gabriel PEYRÉ pour cet exposé et souhaite savoir si les travaux du CSD ont un rapport avec les activités menées au Centre de biologie quantitative de l'École normale. Par ailleurs, il demande s'il serait utile que le groupe travaillant au sein de l'OCDE sur la gouvernance de l'intelligence artificielle prenne l'attache du Centre Sciences des Données.

**Gabriel PEYRÉ** indique qu'il était question, à un moment, d'un rattachement du Centre avec Qbio en vue d'une gestion commune. Cependant, n'étant pas géographiquement localisés au même endroit, un tel dispositif aurait été trop compliqué. En revanche, un rapprochement au niveau scientifique pourrait être une bonne chose. Cela prend du temps mais Gabriel PEYRÉ y pense sérieusement. Par ailleurs, il prend note de l'existence du groupe au sein de l'OCDE, qu'il ne connaissait pas.

**Anne BOUVEROT** fait part d'une réflexion menée avec Emmanuel BASSET et Gabriel PEYRÉ sur le sujet d'un institut « IA et société ».

**Emmanuel BASSET** souligne que de nombreuses activités sont menées sur cette thématique très importante, à l'interface entre les humanités, les sciences sociales et l'IA, notamment à Dauphine, qui est très dynamique sur le sujet. Il a paru judicieux de montrer qu'être ensemble à PSL permet de faire plus qu'en étant seul à l'ENS. Ainsi, une réflexion a été menée avec Dauphine sur un institut « IA et société ». Le projet entre désormais dans une phase plus concrète, des référents ayant été identifiés pour en animer la construction. À l'ENS, il s'agit de Thierry POIBEAU. Il serait vraiment très intéressant de nouer des contacts avec l'OCDE, car cet institut traitera de thématiques assez diversifiées, concernant notamment la gouvernance ou les enjeux éthiques et de régulation.

**Jean-Marie GUÉHENNO** se tient à la disposition de l'ENS pour faciliter le contact avec le groupe en question.

**Frédéric WORMS** se dit frappé par la curiosité mutuelle des personnes, mise en avant dans la présentation de Gabriel PEYRÉ. Exerçant dans diverses disciplines, elles viennent au Centre pour solliciter des outils mais aussi pour des questions de recherche et cela fonctionne dans les deux sens. Aussi, il s'interroge sur l'émergence, à ce stade, de nouveaux sujets de recherches interdisciplinaires ou de thèses.

**Gabriel PEYRÉ** explique que l'interface informatique-mathématiques était déjà évidente. Une deuxième s'est imposée entre la physique et la statistique. Giulio BIROLI a par exemple apporté d'autres contacts et cette interface, qui a explosé depuis quelques années, est très bien représentée dans le Centre. Il convient aussi de mentionner les interfaces des thèses en codirection, les groupes de travail, les semaines intensives mathématique et physique statistique, animées par Giulio BIROLI. En outre, le Centre a organisé un trimestre thématique sur ces sujets pour le centre AISSAI du CNRS, créé récemment.

En outre, une interface avec les sciences cognitives est en train de monter en puissance, avec Emmanuel DUPOUX notamment. Elle sera progressivement formalisée et l'on peut imaginer qu'elle donnera lieu à des thèses en codirection. Gabriel PEYRÉ pense également à des groupes de travail, mais cela prend du temps. Le domaine le plus en expansion à l'heure actuelle en IA concerne le traitement du langage. Des réseaux de neurones ont été créés, que personne ne comprend. Ils sont extrêmement nombreux mais il se trouve que ceux qui dominent les autres sont ceux qui ont été créés par les personnes qui font du langage. Cela pose d'énormes questions mathématiques, par exemple.

À cet égard, le plus intéressant n'est pas que les matheux ou les informaticiens aient créé des outils réutilisés par les applicatifs. C'est plutôt l'inverse qui se passe dans les domaines les plus importants, où dans une spirale ou une boucle, les personnes qui font les applications suggèrent des questions théoriques extrêmement profondes. Ainsi, l'on pourrait penser qu'au sein du groupement de recherche DHAI (Digital Humanities and Artificial Intelligence), les génies

mathématiciens leur apprennent comment les utiliser mais c'est vraiment l'inverse qui ressort. Il faut donc rester très humbles.

Gabriel PEYRÉ mentionne une autre interface très forte avec la biologie, dans laquelle il est impliqué. Il pense notamment à la génomique, la discipline la plus explosive à l'heure actuelle, qui intègre de l'IA, avec des données qui mènent à la révolution sur le cancer. Tout cela ne pourra se faire sans les réseaux de neurones. Les personnes impliquées dans ces domaines posent des questions, auxquelles l'on ne sait répondre. Gabriel PEYRÉ précise qu'il dirige deux thèses en collaboration avec la génomique.

**Frédéric WORMS** demande ce qu'il en est de la santé numérique.

**Gabriel PEYRÉ** observe que personne au sein du Centre ne travaille vraiment sur les données de santé. Néanmoins, il s'agit de l'axe majeur de PR[AI]RIE. Les chercheurs de l'INRIA et de l'université de Paris travaillent sur ce thème et sont plutôt à Parisanté Campus. Mais ils sont les bienvenus au Centre.

Enfin, Gabriel PEYRÉ espère pouvoir développer l'interface avec les humanités numériques, l'idée n'étant pas de leur donner des réseaux de neurones pour les révolutionner mais plutôt l'inverse. Ils ont des besoins que les théoriciens ne savent pas résoudre, ce qui conduit à réfléchir à de nouveaux types de réseaux, avec des propriétés nouvelles. De fait, les théoriciens bénéficient largement de ces interfaces.

En conclusion, Gabriel PEYRÉ souligne que de nombreuses interfaces sont en train de monter en puissance, qui n'auraient pas été possibles si les personnes n'étaient pas physiquement au même endroit.

**Anne BOUVEROT** remercie chaleureusement Gabriel PEYRÉ pour cette présentation.

*Applaudissements.*

## VI. DimENSion durable

**Frédéric WORMS** remercie Dylan COLAS pour l'énorme travail qu'il a réalisé en tant que chargé de mission développement durable. Il présentera le plan de sobriété, qui répond à une demande gouvernementale mais aussi à la démarche DimENSion durable que l'École déploie depuis plusieurs années. La direction exposera ensuite les raisons pour lesquelles elle soumet au vote du conseil d'administration l'adhésion de l'École normale supérieure à l'accord de Grenoble, sujet également examiné par le conseil scientifique. Suivra une présentation sur le projet d'école d'hiver de l'année 2023, la journée « école durable » prévue le 27 janvier prochain. Ces sujets se tiennent et montrent une dynamique d'ensemble.

### 1. Projet du plan de sobriété

**Dylan COLAS** rappelle que le plan de sobriété s'applique à chaque ministère. Le rectorat et la DGRI ont demandé à l'École de le décliner à son niveau. Celui-ci s'intègre à la démarche DimENSion durable, votée en juillet 2021 par le conseil d'administration, et reprend ses objectifs en les ordonnant différemment.

Le présent projet de plan est présenté aux différentes instances de l'École et sa version définitive sera soumise au rectorat d'ici le 31 décembre. Le premier volet concerne la formation et la sensibilisation de la communauté étudiante et du personnel de l'École aux enjeux de la transition écologique et sociale. Sont reprises dans cette partie les mesures mises en place dans le cadre de

la démarche DimENSion durable, qui seront approfondies avec l'accord de Grenoble. Les objectifs consistent à :

- former 100 % des enseignants-chercheurs d'ici 2025, les modalités restant à définir ;
- sensibiliser 100 % des personnels de l'École d'ici la fin de l'année 2023 ;
- mettre en place pour la communauté étudiante un enseignement relatif aux enjeux de la transition écologique et sociale à la rentrée prochaine.

Le deuxième volet du plan de sobriété porte sur la réduction de la consommation d'énergie. Les mesures envisagées concernent :

- l'efficacité énergétique des bâtiments, avec notamment :
  - le déploiement depuis plusieurs années d'un système de management de l'énergie sur les sites de l'ENS ;
  - une étude de faisabilité en cours pour le passage au chauffage urbain dans l'un des bâtiments du campus Jourdan, qui permettrait des économies non négligeables en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
  - des audits énergétiques des bâtiments à partir de 2023 ;
- la sobriété énergétique, avec notamment :
  - un groupe de travail *ad hoc* lancé en septembre 2022, avec des correspondants dans les laboratoires de recherche, visant à identifier des pistes de réduction de la consommation d'énergie ;
  - la pose d'enregistreurs dans des bâtiments clés pour connaître exactement la température des locaux et l'ajuster. Sur ce point, il est à noter qu'il a été possible de décaler de 15 jours la mise en route du chauffage, en raison des conditions météorologiques favorables ;
- la mobilité, qu'il s'agisse de déplacements domicile-travail ou professionnels, l'objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce aux mesures déjà engagées dans les départements et les laboratoires et sur la base des bilans réalisés en 2022 ;
- les achats de l'École, avec notamment :
  - le déploiement en 2023 de règles et de mesures en matière d'achats responsables et la sensibilisation de l'ensemble des services prescripteurs ;
  - la mise en place d'un groupe de travail en vue d'une mise en conformité avec la réglementation, qui évolue ;
- les activités de recherche, l'objectif visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées grâce aux plans d'actions qu'il est prévu de déployer en 2023 ;
- les autres postes de sobriété, non identifiés par le ministère mais intégrés car l'École en assure la gestion en propre :

- la restauration, avec la poursuite du groupe de travail lancé en 2021 et du plan d'action DimENSion durable afférent, qui a permis l'instauration de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du restaurant ;
- les internats, avec la sensibilisation des internes aux éco-gestes, qui sera accentuée en 2023 dans le cadre de campagnes de rappel régulières.

**Anne BOUVEROT** précise que ce document, présenté pour information, ne requiert pas de vote formel mais traite d'un sujet extrêmement important.

**Nicolas CHÉRON** remercie Dylan COLAS pour cette présentation. Il ne s'agit pas d'une critique mais il juge utile de préciser l'année de référence lorsque l'on évoque la diminution de 10 % de la consommation d'énergie par laboratoire d'ici 2024.

**Dylan COLAS** explique que l'année de référence est en cours de définition avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE), compte tenu de l'obligation de publier les consommations d'énergie annuellement à partir de 2023, conformément au décret tertiaire. Le projet de plan transmis au rectorat sera complété en conséquence.

## 2. Accord de Grenoble (vote)

**Frédéric WORMS** remercie Dylan COLAS pour la présentation du plan de sobriété mais aussi pour sa mobilisation sur tous les sujets associés. Il avait présenté les grandes lignes et les enjeux principaux de l'accord de Grenoble en 2021 et l'adhésion de l'École a été évoquée à plusieurs reprises. Ce texte, élaboré par des associations étudiantes et désormais porté par la convention pour la transition des établissements du supérieur (CTES), définit un certain nombre d'objectifs sur lesquels les signataires sont invités à s'engager.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont déjà adhéré à cet accord. Dans ses discussions antérieures, l'École avait considéré qu'elle réalisait quasiment tous les objectifs. Le plan de sobriété et le plan DimENSion durable le confirment. Seul un point semblait rendre compliquée son adhésion formelle : l'engagement à mettre en place pour tous les étudiants un enseignement commun interdisciplinaire relatif aux enjeux de la transition écologique. La question s'est posée de savoir si l'École était prête à développer un tel enseignement unique et obligatoire pour tous les normaliens dans le diplôme de l'ENS, sachant que celui-ci implique déjà de nombreuses obligations.

L'ENS était alors en pleine dynamique de constitution du CERES. De plus, il convenait de vérifier si les disciplines et les départements étaient prêts à converger vers un enseignement commun. Après de nombreuses discussions avec les élus étudiants et un certain nombre de délégués et de directrices et directeurs de départements, une proposition a été soumise récemment au conseil scientifique, présidé par Jean JOUZEL, qui a rédigé le rapport sur la transition climatique dans l'enseignement supérieur. La direction considère aujourd'hui que l'École est collectivement mûre pour construire un enseignement original.

Frédéric WORMS précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'évoquer la forme de cet enseignement commun et obligatoire mais d'en adopter le principe, l'accord laissant trois ans aux établissements de moins de 20 000 étudiants pour élaborer son contenu. L'ENS créerait à cet effet un groupe de travail, constitué notamment de responsables des départements Lettres et Sciences, du CERES, d'élus étudiants, de l'association Ecocampus.

L'une des hypothèses envisagées consiste à prévoir des modules communs durant la période de rentrée, complétés par des enseignements du CERES. L'idée est aussi émise d'emprunter le modèle des *PSL weeks*, qui connaît déjà un succès majeur. Des discussions très concrètes auront lieu sur la faisabilité de l'intégration de cet enseignement dans les formations et le diplôme de l'ENS.

Frédéric WORMS espère que l'École contribuera ainsi à étoffer l'enseignement sur ces questions. Le rapport de Jean JOUZEL portait essentiellement sur le premier cycle, au niveau licence, et il manque un modèle d'enseignement vraiment interdisciplinaire, de formation par la recherche dans toutes les disciplines, des sciences du climat aux sciences sociales (économie, histoire, philosophie, littérature, etc.). L'ENS pourrait ainsi inventer un modèle sans passer de la restriction à la mégalomanie.

Pour ces raisons, la direction soumet aujourd'hui formellement au conseil d'administration la proposition d'adhésion de l'École normale supérieure à l'accord de Grenoble.

En l'absence de questions ou d'observations, **Anne BOUVEROT** propose de procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la signature par l'ENS-PSL de l'accord de Grenoble.**

**Nombre de votants : 23      Pour : 22      Contre : 0      Abstentions : 1**

### 3. École Durable

**Emmanuel BASSET** indique que la première édition de l'école d'hiver de l'ENS portera sur la thématique de l'école durable. L'idée est de proposer un temps de discussion, d'information et de réflexion commune sur un sujet concernant l'ensemble de l'École et de ses populations et traversant tous les domaines d'activité. La première thématique paraissait naturelle et évidente compte tenu des différents plans présentés précédemment et de l'actualité de ces sujets en recherche, en enseignement et en matière de vie de campus.

La journée « école durable » aura lieu le 27 janvier, soit le dernier jour de la période d'examen. Il semble ainsi s'agir du moins mauvais moment possible pour attirer le plus de participants et éviter d'obliger les étudiants à manquer des cours pour assister à cet événement. La journée se tiendra en salle Dussane, de 9 heures à 17 heures, ou en visioconférence, et sera décomposée en six temps :

- une introduction par Jean JOUZEL ;
- quatre séquences consacrées aux enjeux de développement durable en recherche, dans les enseignements, en matière de vie de campus et en termes d'impact social de l'École ;
- une séance de restitution collective.

Chacune des quatre séquences thématiques sera organisée de la même façon, avec trois objectifs :

- informer sur les actions menées au sein de l'École et sur les décisions prises dans ce domaine, importantes mais pas toujours partagées et connues : par exemple, les mobilités pour la recherche, le bilan carbone des laboratoires, l'enseignement obligatoire sur les enjeux de développement durable, etc. ;
- inspirer, en invitant des représentants d'autres établissements afin de décrire leurs actions, avec l'espoir que l'École puisse dupliquer leur expérience ;
- mener une réflexion collective de prospection, avec la présentation de trois projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à idées, qui seront discutés avec la communauté.

Emmanuel BASSET précise que 12 projets au total, issus de cet appel à idées, seront proposés, sachant que certains pourront être soutenus financièrement par l'École si leur mise en œuvre

semble pertinente. Leur typologie est très vaste, sur des thématiques, des modèles ou des pratiques de recherche ou des types d'enseignement. Le comité DimENSion durable procédera à la sélection de ceux qui seront présentés lors de la journée « école durable ».

La séance de restitution collective clôturera la journée, avec une question principale visant à savoir si l'École agit suffisamment ou doit s'engager encore davantage. Cet événement a vraiment vocation à impliquer toutes les populations : enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, personnels administratifs, etc. La volonté consiste à en faire un temps partagé au maximum.

Enfin, Emmanuel BASSET précise que l'appel à idées a été lancé fin novembre et restera ouvert jusqu'au 15 janvier. Son format est très léger : il suffit de suggérer une idée très abstraite et si la personne est prête à la présenter, elle peut être sélectionnée.

**Anne BOUVEROT** remercie Emmanuel BASSET pour son exposé sur ce point, qui ne requiert pas de vote mais qu'il était important de présenter.

## VII. Question(s) diverse(s)

**Anne BOUVEROT** indique avoir reçu de la part de Clotilde HEINRICH et Anna DUDAY une question diverse relative à la modification de la représentation des étudiants au conseil d'administration.

**Clotilde HEINRICH** explique qu'il s'agit d'une proposition de modification de la représentation au conseil d'administration des collèges 3 et 4. Actuellement, les représentants ou représentantes des élèves fonctionnaires stagiaires disposent de trois sièges et un siège est prévu pour la représentation de tous les autres étudiants normaliens et étudiantes normaliennes, mastériens et mastériennes, de même que les membres de la sélection internationale. Or, la direction réitère souvent la volonté d'harmoniser les droits et la représentativité de ces différents statuts. En outre, l'arrêté 2021-19, proclamant les résultats du premier tour des élections tenues il y a deux ans, fait état de 946 électeurs inscrits pour le collège 3 et 908 pour le collège 4, soit des volumes équivalents.

La présente proposition vise ainsi à prévoir deux sièges pour les élèves normaliens et normaliennes et deux sièges pour les étudiants normaliens et étudiantes normaliennes, les mastériens et mastériennes et les élèves de la sélection internationale.

**Frédéric WORMS** souligne qu'il convient de distinguer le contenu de cette demande, d'une part, et les modalités de sa réalisation, d'autre part. Sur ce deuxième point, Myriam FADEL a rappelé la difficulté de la procédure à mener pour modifier le décret statutaire. Elle implique un examen en Conseil d'État, et de ce fait, prendra du temps. Ainsi, sur le principe, la direction est tout à fait favorable à cette proposition mais avec des modalités différentes de mise en œuvre.

Frédéric WORMS propose d'ouvrir ce jour une première discussion sur le principe et les modalités possibles, sachant qu'en raison du délai nécessaire, ce changement n'interviendra pas avant les prochaines élections, prévues en février ou mars prochain, quelle que soit la décision du conseil d'administration. Cependant, cela n'empêche pas de parler du fond. À cet égard, il convient de préciser que le décret statutaire prévoit trois représentants des normaliens élèves, un des étudiants et un des doctorants. Frédéric WORMS propose de laisser ce dernier de côté mais il est tout à fait possible d'avoir un raisonnement rebattant toutes les cartes.

L'idée d'un équilibre entre les normaliens paraît totalement légitime. En effet, l'École considère comme des normaliennes et normaliens non seulement les élèves fonctionnaires stagiaires, entrés par le concours CPGE, mais aussi ceux et celles qui réussissent l'un des concours donnant accès au diplôme de l'ENS. Ainsi, élèves et étudiants restent distincts par des statuts mais pas par le



diplôme auquel ils sont inscrits. Chacun en connaît les points communs, qui sont les plus nombreux possible, et les éléments spécifiques, en particulier le financement.

Comme Clotilde HEINRICH, la direction considère que le contenu et la formulation du décret sont obsolètes et estime qu'il convient d'équilibrer la représentation des normaliennes et normaliens. Toutefois, si elle partage le même objectif que celui visé par la proposition, elle juge qu'il existe une autre manière de le mettre en œuvre et qu'il faudra prendre le temps d'en discuter.

Frédéric WORMS relève que Clotilde HEINRICH propose de conserver la distinction de principe entre représentants des normaliens et normaliennes. Pour sa part, il prendrait en considération l'ensemble qu'ils constituent et proposerait une tout autre répartition, avec :

- trois sièges pour les normaliennes et normaliens, tous statuts confondus ;
- un siège pour les autres étudiants, qui de fait reviendrait aux mastériennes et mastériens inscrits à l'ENS, sachant qu'ils ne le sont pas tous compte tenu des masters en co-accréditation ;
- un siège pour les doctorants et doctorantes.

Le total de cinq sièges resterait ainsi inchangé. Frédéric WORMS admet qu'il est un peu frustrant de devoir aller jusqu'au Conseil d'État pour une modification potentiellement minime.

**Wessim JOUINI** observe que ce débat aura lieu avec celles et ceux qui auront la charge de succéder aux représentants actuels des collèges considérés. Il en profite pour remercier le conseil d'administration pour ces deux ans de mandat et souhaite à ses successeurs d'avoir la même chance de contribuer à l'avancée des différents projets de l'École.

Dans ce contexte, Wessim JOUINI se contentera d'évoquer des points de méthode, qui pourraient être utiles dans le cadre de cette réflexion. Tout d'abord, l'évolution ne peut aboutir à une réduction du nombre total de personnes siégeant dans cette instance. En outre, il sera nécessaire de mener une consultation la plus large possible sur la proposition formulée par Clotilde HEINRICH et Anna DUDAY, sur laquelle Wessim JOUINI exprime une franche opposition de sa part et de celle de Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS, sachant qu'ils incarnent 50 % de la représentation totale. Leur voix doit donc être entendue, notamment dans la mesure où les chiffres mentionnés par Clotilde HEINRICH incluent la question très complexe des mastériens, dont le taux de participation est très faible et le périmètre difficile à appréhender, certains étant inscrits à l'ENS en suivant peu de cours tandis que d'autres ne le sont pas alors qu'ils bénéficient de davantage d'enseignements.

Ainsi, s'agissant des chiffres de 2021, si l'on divise la participation par le nombre de représentants, ceux des élèves qui ont eu l'honneur de siéger dans ce conseil pendant deux ans comptabilisaient beaucoup plus de bulletins de vote par personne que ceux des étudiants, qui avaient aussi la charge de représenter les mastériens. Il s'agit donc d'étudier finement ces équilibres.

Le troisième point concerne les doctorants, qu'il faut inclure dans cette réflexion.

**Wessim JOUINI** précise qu'il ne s'agit pas de suggérer que les doctorants ne soient plus du tout représentés mais la proposition formulée par Frédéric WORMS pourrait, par exemple, prévoir de les associer aux mastériens. Quoi qu'il en soit, il importe d'inclure cette question dans la réflexion car un sujet de représentativité et de représentation réelle se pose.

**Jean-Yves MÉRINDOL** observe que la demande est légitime sur le fond. Il s'apprêtait à émettre une proposition s'en rapprochant, dès lors que le souhait se fonde sur la proximité des normaliens étudiants et des normaliens élèves. Il est donc logique de les regrouper. De façon générale,

l'enseignement supérieur affectionne les collèges séparés mais il convient de savoir si la séparation doit aller à l'extrême, qui est souvent atteint.

Jean-Yves MÉRINDOL émettra une remarque à la fois ironique et sérieuse. La partie ironique tient au fait que les grands établissements présentent, par rapport aux universités, l'avantage de la spécificité des statuts mais l'inconvénient de ne pas avoir le droit de les modifier librement, par délibération interne, certes avec une règle de majorité assez forte. Le mot université est d'ailleurs assez connu internationalement, sans doute davantage que « grand établissement », qui fait penser, aux États-Unis, à des lycées.

Ainsi, dans une université, la question pourrait se poser de façon purement interne. Or en l'occurrence, elle suppose une modification de statuts et son introduction au Conseil d'État ne dépend pas de l'École, mais du ministère. Celui-ci décidera de la soulever ou pas. L'ENS peut demander, pousser et tirer, mais elle reste doublement limitée dans ses actions, qu'il s'agisse de la direction ou du conseil d'administration. Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien tenter mais le nombre d'étapes est non négligeable entre tenter, réussir, publier le décret, obtenir l'avis du Conseil d'État et prendre la décision.

Jean-Yves MÉRINDOL signale ces éléments par expérience, car s'il est vrai que depuis une dizaine d'années, les gouvernements successifs ont accepté de réviser les statuts des grands établissements, ENS compris, le gel des discussions statutaires a duré très longtemps, durant les 10 ou 15 ans précédents, ce qui a posé un certain nombre de problèmes délicats. La situation a changé, et il n'y a pas de raison de penser qu'elle ne se maintiendra pas durant les trois ou quatre années qui viennent, mais il fallait le rappeler.

**Clotilde HEINRICH** remercie les membres du conseil d'administration pour l'accueil fait à sa proposition. Elle précise qu'il n'est nullement question de supprimer un siège dans la composition du conseil. Par ailleurs, il lui semble anti-démocratique d'affirmer que le taux de participation aux élections doit conditionner une possibilité de représentation. En outre, la réunion dans un collège commun des mastériennes et mastériens et doctorantes et doctorants ne paraît pas pertinente. En effet, ils ne présentent pas du tout de problématiques communes, indépendamment de leur nombre et de leur taux de participation aux élections. Il est important de conserver une représentativité pour les doctorants.

**Anna DUDAY** ne connaît aucun système où le taux de participation modifie la représentation et cela ne lui semble pas pertinent. S'agissant de la question particulière des mastériens, elle appliquerait le raisonnement inverse : leur faible participation s'explique aussi par leur sentiment d'être assez peu inclus dans la vie de l'École. La solution ne consiste donc pas à réduire leurs possibilités de représentation parce qu'ils sont moins impliqués mais au contraire à travailler sur leur inclusion dans l'École, ce qui aurait une répercussion mécanique sur leur taux de participation.

**Nicolas CHÉRON** est favorable à la proposition mais souhaite disposer, lors des prochains débats sur le sujet, des chiffres les plus précis possible afin de pouvoir émettre un avis éclairé. Ainsi, il a été décompté 908 électeurs dans le collège des normaliens étudiants, mastériens et SI, mais il voudrait connaître la part de chacun de ces statuts. Le conseil d'administration a besoin de ces données pour analyser la représentativité.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON s'enquiert de la possibilité de mener, avant les prochaines discussions, un sondage officiel, ou officieux, parmi les normaliens au sens large pour savoir ce que les premiers concernés en pensent. Ce serait vraiment utile à tous.

**Marc CRÉPON** ne peut pas parler à la place des étudiants mais pour avoir dirigé un département, puis une école doctorale et un master, il peut avoir une certaine idée des attentes différentes de ces publics, en fonction desquelles il faut raisonner. Les normaliens par concours et les normaliens étudiants ont toujours montré la volonté de rapprocher le plus possible leurs statuts. Ainsi, prévoir

les mêmes élections pour les mêmes représentants va dans le bon sens, celui de ne pas les différencier, comme le veut la politique de l'École depuis quelques années.

En revanche, les mastériens s'estiment toujours non existants, ou insuffisamment, aux yeux de l'École, ce qui n'est pas vrai d'ailleurs. Ils ont le sentiment que celle-ci ne prend pas en compte leurs besoins spécifiques et leur statut, qui est de fait différent puisqu'ils ne jouissent pas tout à fait des mêmes droits et avantages. La politique de rapprochement entre normaliens élèves et normaliens étudiants ne s'est pas élargie jusqu'aux mastériens et leur donner un représentant spécifique répondrait peut-être à leur demande, qui n'est pas tout à fait de même nature.

Quant aux doctorants, il convient de conserver le principe d'un représentant qui leur est propre, car ils ne sont pas du tout confrontés aux mêmes difficultés et problèmes, s'agissant par exemple de la question de l'insertion professionnelle. Celle-ci se pose en des termes radicalement différents.

Ainsi, Marc CRÉPON estime qu'un périmètre plus conforme aux attentes et aux statuts différents pourrait compter trois représentants pour le très large public de normaliens élèves, normaliens étudiants et sélection internationale, en somme ceux qui auront le diplôme de l'École, un pour le large public des masters inscrits à l'École, et un pour les doctorants.

**Anne BOUVEROT** souligne que le conseil d'administration n'a certainement pas clos le débat mais a entendu un certain nombre de points de vue, avec des convergences mais aussi des questions. La demande relative à une vision plus chiffrée et structurée est tout à fait légitime. Il en sera probablement question lors de la prochaine séance, si tous en sont d'accord.

À ce propos, Anne BOUVEROT indique que les prochains conseils d'administration auront lieu le jeudi 9 mars au matin, le mercredi 5 juillet après-midi et le mercredi 18 octobre au matin.

Anne BOUVEROT remercie les administrateurs de leur participation, de leurs votes et de leurs suggestions et leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

*La séance est levée à 17 h 42.*